

guide

Saisir votre déclaration 2035 sur extranet

vous êtes sur www.acplgp.fr

ACCES EXTRANET



accès à extranet



Accueil Association Formations Actualités Téléchargements Saisie 2035 Web Contact Liens

Bienvenue à l'A.C.PL Grand Paris

L'A.C.PL Grand Paris est un Organisme Mixte de Gestion Agréé des Indépendants (OMGA) agréé par l'Administration fiscale.

Extranet – Télécharger le bulletin d'adhésion



cliquer sur accès Extranet

accès à votre espace



Organisme Mixte de Gestion A.C.PL GRAND PARIS

Identifiant

Mot de passe

Go

[Mot de passe perdu]

indiquer vos codes

accès à votre tableau de bord



Madame Olivia ACHARD

DECONNEXION

SAISIE DES DÉCLARATIONS

cliquer ici

Message(s) éditeur Caweb

Afficher/Masquer la réponse

Message

Information sur la politique de confidentialité Caweb

Tableau de Bord

ADMINISTRATIF

OUTILS

FORMATION

SAISIE DES DÉCLARATIONS

Saisie de la déclaration fiscale (2035)

Guide de saisie de la déclaration fiscale (2035)

Accéder à la saisie de la déclaration fiscale

cliquer ici

accès à la saisie de la 2035

 Déconnexion Sélectionner l'exercice à saisir ci-dessous et accédez à la saisie de votre déclaration 

Sélection d'un exercice :

Déclaration(s) enregistrée(s) dans notre association :

- Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ▶
- Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ▶
- Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ▶

Déclarations saisies sur le site :

- Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ▶ **1**
- Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ▶

Exercice du : **3** au : La durée de l'exercice est de 12 mois

Si la durée de votre exercice n'est pas égale à 12 mois, merci de préciser la raison : **4** Événement :

Si vous êtes multi-établissements, cochez ici **5**

Informations de l'adhérent :

Prénom et Nom ou Désignation :

Complément identité : **6**

Complément adresse :

Adresse :

Précision distribution :

Code Postal :

Commune :

Numéro d'adhérent :

SIREN : **SIREN obligatoire**

ROF : **ROF obligatoire**

Téléphone :

Email :

Activité :

Code APE :

accéder à la saisie 2035

enregistrer les informations

valider vos informations

Souhaitez-vous sauvegarder les informations ?
Vous serez redirigé vers la saisie de votre déclaration fiscale.

- 1 l'exercice par défaut est celui en gras. Sélectionner l'année de l'exercice à saisir
- 2 accéder à la saisie de votre déclaration 2035
- 3 période de l'exercice (possibilité de le changer)
- 4 possibilité d'indiquer s'il existe un événement particulier (cessation - décès)
- 5 case à cocher si vous possédez plusieurs établissements dans lesquels vous exercez votre activité (concerne la déclaration 1330-CVAE)
- 6 vérifier, modifier et enregistrer si nécessaire vos informations personnelles

saisie de la 2035

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...) :		Numéro, type et voie	
		Complément adresse	
		Lieu dit	
		CP	Commune Pays
Adresse des cabinets secondaires :		Numéro, type et voie	
		Complément adresse	
		Lieu dit	
		CP	Commune Pays
Adresse du domicile du déclarant :		Numéro, type et voie	
		Complément adresse	
		Lieu dit	
		CP	Commune Pays
Nature de l'activité :		Date de début d'exercice de la profession :	
Dénomination et adresse Groupement, société :		FJ Désignation	
		Désignation (suite)	
		Numéro, type et voie	
		Complément adresse Lieu dit	
		CP	Commune Pays
RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus N° 2042) voir renvois à la notice			
1 - Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B)		Bénéfice :	Déficit :
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôts) (21)			
Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus :			
Produits : subvention équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies :			
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value à l'article 39 duodecies :			
1bis - résultat net de cession, de concession, ou de sous concessions de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI) :			
Résultat net au taux de 10 % :			
2 - Plus-values (C)			
a long terme imposable au taux de 12,8 %		a long terme exonérées (art. 238 quinquedecies du CGI)	a long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquedecies I-1 du CGI)
a long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)		a long terme exonérées (art. 151 sept. A du CGI)	a long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)
3 - Exonération et abattement (C) et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)		Sur le bénéfice :	Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % :
Entreprise nouvelle, art 44 sexies :	<input type="checkbox"/> Activité exercée en zone franche urb. (arr. art. 44 oct ou art. 44 oct A :	<input type="checkbox"/> Autres dispositifs :	<input type="checkbox"/> Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :
Entreprise nouvelle, art 44 quinquedecies :	<input type="checkbox"/> Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A :	<input type="checkbox"/> Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	<input type="checkbox"/> Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :
4 - Dont BNC non-professionnels :		Bénéfice :	Déficit :
Exonération sur le bénéfice non professionnel			Plus-value :
Plus-value à long terme imposables au taux de 12,8 % :		Exonération sur le bénéfice non professionnel : jeunes artistes :	
Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies :		Plus-value à court terme :	
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodecies :			
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		Si OUI, nom du logiciel utilisé :	



Possibilité de déplacer le bloc de pictogrammes :

Glisser le curseur de la souris dessus jusqu'à ce qu'il change de forme puis glissez-le (tout en gardant le bouton appuyé sur la souris à une autre extrémité de l'écran



afficher et télécharger le mode d'emploi de la saisie en ligne



accéder à la modification de vos informations



ajouts de justificatifs (balance, Grand livre, relevé SNIR etc.)



calculatrice



contrôle complet du dossier fiscal (liste des anomalies) permet également de sauvegarder



validation et envoi du dossier fiscal



boutons de direction :

- Revenir au début
- Aller à la page suivante
- Aller à la dernière page

liste déroulante pour accéder aux différentes pages à saisir :

Formulaires à renseigner obligatoirement :
2035, 2035 suite, 2035 A et 2035 B ainsi que selon votre situation :

2035 E : si vos recettes sont supérieures à 152 500 € HT, sinon cocher la case « néant » en haut du formulaire
en cas de cessation en cours d'année, le chiffre d'affaires doit être calculé au prorata temporis

2035 F : en cas de société ou de groupement

ZFU : si vous bénéficiez d'une exonération, compléter les formulaires :

DRESZFUVER et DRESZFUREC

2069 RCI : si vous déclarez des réductions et/ou des crédits d'impôt, renseigner le formulaire sinon cocher la case "néant" en haut du formulaire

les **tableaux OG BNC** : OG BNC 01 et 04 à renseigner obligatoirement



liste des anomalies : suite au contrôle la liste s'ouvrira en cliquant sur la flèche



Rappels d'aide à la saisie en ligne de votre déclaration 2035 et annexes

Sauvegarde

La sauvegarde se fait automatiquement mais vous avez la possibilité de sauvegarder en cours de saisie en cliquant sur  qui effectue un contrôle de votre déclaration et une sauvegarde de votre saisie

vous n'êtes pas obligé(e) de terminer votre saisie, vous pouvez y revenir autant de fois qu'il le faut avant de faire l'envoi à l'ACPL GP

Dates

Toutes les dates sont à saisir au format : **JJ/MM/AAAA**

Zones

Les zones grisées sont automatiquement alimentées et vous ne pouvez pas y accéder (ex : bénéfice et déficit)

Rajout d'une ligne

L'icône  que vous pouvez trouver en fin de certaines zones signifie que vous avez la possibilité de rajouter une ligne en cliquant dessus

Rappel des règles d'arrondis

Tous les montants doivent être arrondis à l'€ le plus proche

page de la 2035 suite

case "dépôt néant"

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE	DGI N° 2035 SUITE (2020)
	Dépôt néant : <input type="checkbox"/>
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :	
N° SIRET	
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :	

si vous n'avez pas d'immobilisation : case à cocher "dépôt néant"

- IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)							
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 – col 3 4	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements	
						antérieurs 6	de l'année 7
: pas sauter de ligne							
: pas sauter de ligne							
: pas sauter de ligne							
: pas sauter de ligne							
: pas sauter de ligne							
Action d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens (B)							
Total du tableau (B)							
Total général						A	0
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B)						B	
Position nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A – B)							0

Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

Si vous avez des immobilisations :

Première année de saisie en ligne : vous devez compléter l'ensemble des colonnes (nature, date, tva etc.)

Les années suivantes, les données que vous avez saisies sur le tableau de l'année N-1 sont automatiquement reportées. il vous restera à compléter, en dehors des acquisitions de l'année, les amortissements antérieurs et la dotation de l'année.

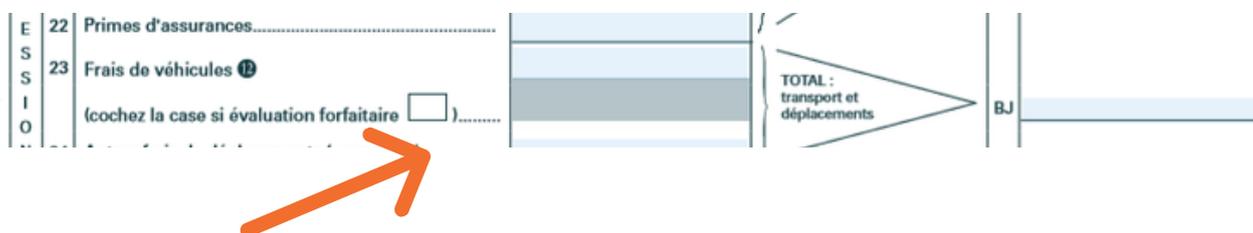
N'indiquez pas de signe % au niveau des taux d'amortissement

Les sommes ou modifications apportées doivent être obligatoirement validées avec la touche "Entrée" ou Entr du pavé numérique

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION												
Nature de l'activité (1)										Code activité pour les praticiens médicaux		▼
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS
Résultat déterminé (2) :				d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA		

- **La partie supérieure de la 2035 A** est automatiquement renseignée si une déclaration a été déposée à notre association en N-1 : mode de comptabilité, assujettissement ou non à la TVA, année d'adhésion à l'association etc.

Vérifiez malgré tout ces informations



- Si vous avez opté pour **les indemnités kilométriques**, vous devez **cocher la case** " si évaluation forfaitaire" (la ligne frais de véhicule n'est pas à saisir)
- Si vous avez opté pour **les frais réels**, vous devez uniquement **renseigner la ligne 23** sans cocher la case "si évaluation forfaitaire"

cadre 7 de la 2035 B :

7 Bareme kilometrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
(1) Type : T(véhicule de tourisme); M(moto); V(vélocycle, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer: super,diesel,super sans plomb,GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Bareme BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométrique déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modele(s) :	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
CLIO	T	5,00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
- Frais réels non couverts par les baremes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035						A	0	B	0

Le tableau du calcul des frais forfaitaires est repris s'il était servi en N-1
 Il vous restera à compléter le nombre de kilomètres parcourus et le montant à déduire

Si vous calcul est faux, la case sera colorée.

indiquer :

type = T pour véhicule de tourisme

puissance fiscale : ne pas rajouter "CV"

cocher **barème** BNC ou BIC

type de carburant : à indiquer uniquement si le barème BIC est coché

le kilométrage professionnel

le montant des indemnités déductibles

ligne 6 "Gains divers" et ligne 32 "Pertes diverses"

1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	
2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	
3	Honoraires récrocédés (3) (dont suppléments récrocédés : <input type="text"/>)....	AC	
4	Montant net des recettes	AD	0
5	Produits financiers (4)	AE	
6	Gains divers (5)	AF	0
7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	0
30	Autres frais divers de gestion	BN	
31	Frais financiers (14)	BP	
32	Pertes diverses (15)	BR	
33	TOTAL (lignes 8 a 32)		



Ces zones sont grisées, donc inaccessibles

Cliquer par exemple dans la zone grisée AF (pour les gains divers) pour accéder aux extensions qui sont en bas de page. compléter le libellé et le montant.

ce montant se reportera automatiquement

extensions



Gains divers		Montant
Libellé		
Ne pas sauter de ligne		
Ne pas sauter de ligne		
Ne pas sauter de ligne		

3 DEPENSES PROFESSIONNELLES		Montant
Pertes diverses		
Libellé		
Ne pas sauter de ligne		
Ne pas sauter de ligne		
Ne pas sauter de ligne		

page 2035 annexe E

Cette annexe doit être remplie si votre chiffre d'affaires **est supérieur à 152 500 euros Hors taxe**

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne JU. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	AH	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223A du CGI)	BO	
Effectifs au sens de la CVAE	BK	
Période de référence	du	
	au	
Date de cessation	AM	

case AH à cocher si vous êtes mono-établissement, cela vous permettra d'être dispensé (e) du formulaire 1330 CVAE

Rappel :

En cas de cessation d'activité en cours d'année, le chiffre d'affaires de référence doit être calculé au prorata temporis

déclaration 1330 CVAE

A renseigner si vous n'avez pas coché la case AH de la déclaration 2035 E

déclaration 2069 RCI

Les entreprises qui ont des **réductions** et **crédits d'impôts** au titre de l'exercice, doivent remplir la déclaration **2069 RCI SD**

2020	Réductions et Crédits d'Impôts de l'exercice	N° 2069RCI
		Néant : <input type="checkbox"/>
		PME au sens communautaire : <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire de formulaire N°2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI).		

Si vous n'êtes pas concerné (e) : **cocher la case " Néant"**

après la saisie de déclaration 2035, voir le menu déroulant pour remplir les OG BNC



Après saisie de la déclaration proprement dite vous devrez compléter des tableaux OG BNC à choisir dans le menu déroulant

Si vous n'êtes pas concerné (e) par l'un des formulaires, veuillez cocher la case "néant" en haut à droite

OGID00 : données d'identification : atteste que la comptabilité est tenue par un logiciel conforme

OGBNC01 : demande d'informations générales

OGBNC02 : demande détail divers à déduire

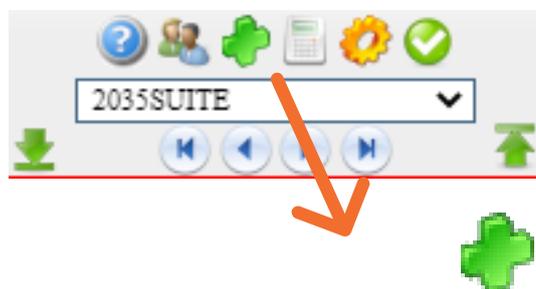
OGBNC03 : tableau des réintégrations et charges mixtes (détail CSG déductible et non déductible, Loi Madelin, attestation de déductibilité)

OGBNC04 : tableau de passage

OGBNC05 (Comptabilité d'engagement) : contrôle TVA si vous êtes assujetti(e)

OGBNC06 (Comptabilité Recettes/Dépenses) : contrôle TVA si vous êtes assujetti(e)

ajout d'un justificatif



cliquer pour ajouter un justificatif

Cliquer sur "parcourir" pour sélectionner le fichier à joindre, le sélectionner en cliquant sur "ouvrir"



ajouter le fichier sélectionné

Attention à la limite de taille totale de l'envoi : **3 Mega octets**

Autre possibilité pour transmettre vos documents complémentaires :
envoyer vos documents complémentaires par Email à l'agence à laquelle vous êtes rattaché (e)

Vous pouvez **joindre plusieurs fichiers**, il suffit de refaire "**parcourir**", sélectionnez votre fichier etc.

Au final, pour revenir au menu général dans la saisie de la déclaration, appuyer sur :  **Retour à la saisie de la déclaration**

Pour rappel, vous pouvez sortir et revenir sur le site tant que vous voulez avant de faire l'envoi final, les informations saisies seront conservées

Lorsque vous êtes prêt(e), après avoir complété la déclaration et les tableaux d'OG BNC et joints d'éventuels justificatifs (déclaration SCM, déclarations de TVA, relevé SNIR etc.)

envoi de la 2035 et annexes

Cegid
AGRÈMENT

Nous sommes le mardi 15 février 2011 11:42
Dernière connexion le mardi 15 février 2011 à 11:40:13

Envoi de la déclaration

 [Retour à la saisie de la déclaration](#)

Vous êtes sur le point de transmettre à votre association de gestion la déclaration fiscale que vous avez saisie. Un email de confirmation vous sera envoyé à l'adresse ci-dessous.

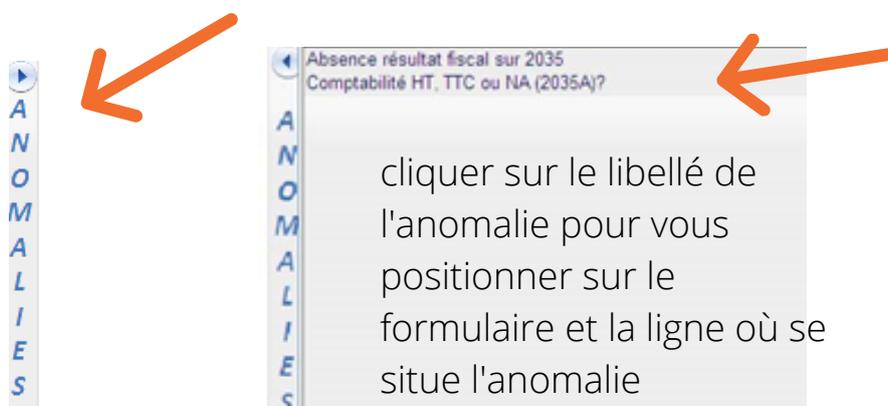
Vous n'avez ajouté aucun justificatif à votre déclaration. Si vous souhaitez en ajouter maintenant [cliquez ici](#).

Votre adresse email :

 Envoyer la déclaration

Envoyer votre dossier fiscal

anomalies détectées



Si des anomalies subsistent, la déclaration ne sera pas transmise

et un message vous le signalera : vous devrez alors cliquer sur la flèche du cadre anomalies qui ouvrira la liste des anomalies détectées.

Quand toutes les corrections seront effectuées vous pourrez nous envoyer la déclaration en appuyant sur 

confirmation d'envoi de la 2035 et annexes

Cegid
AGRÉMENT

Nous sommes le jeudi 03 février 2011 14:51
Dernière connexion le mercredi 02 février 2011 à 09:33:08

Confirmation d'envoi

Votre déclaration a été transmise avec succès.
Un accusé de réception vous sera envoyé par email.

[Retour à la page d'accueil](#) [Déconnexion](#)

Vous recevrez dans votre messagerie un mail vous confirmant cet envoi avec en pièce jointe **au format PDF, la déclaration 2035**, les tableaux OG BNC que vous aurez saisis et les éventuels justificatifs joints.

Le courrier vous rappelle aussi le montant du résultat calculé et votre numéro SIRET (bien vérifier ces 2 éléments).

si vous n'avez pas reçu ce message dans votre boîte mail, pensez à vérifier dans vos courriers indésirables

M.....

Veuillez-trouver ci-joint votre déclaration saisie sur notre portail web en date du 00/00/00 concernant votre exercice se clôturant le 00/00/00 Pour mémoire, votre Siret est le 000 000 000 00000. C'est ce dernier qui sera utilisé pour la télétransmission des éléments (attestation et/ou déclaration de résultat) en EDI-TDFC à votre centre des impôts.

Le montant du résultat déclaré est actuellement de 000000 € (Ce montant doit également être reporté sur votre déclaration d'ensemble des revenus 2042 C PRO).

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier les informations transmises et, en cas d'erreur, procéder à une rectification.

Cordialement,
Votre Association Agréée **XXXXXXXX**

PS: Ne pas répondre, ceci est un email automatique envoyé par le service de Saisie Web.

Pour tout élément d'information complémentaire, nous sommes disponibles par téléphone ou par email